

Marigny Initiatives

Le Journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon

AUTOMNE 2016



Visitez notre site internet : <http://www.mairie-marigny.com>



Le mot du Maire...

Si le mois de Septembre fut rythmé par la rentrée des classes à l'école Julien Bodin qui accueille quatorze classes de primaire plus celle d'ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) et celle de l'IME (Institut médico-éducatif), mais aussi à l'école Notre-Dame et au collège Jean Monnet...sans oublier la reprise du chemin de l'école pour nos 21 petits Lozonnais qui sont inscrits au RPI de l'Osier,

Octobre sera le mois des travaux...

Avec tout d'abord le début des travaux de la salle multisports sous le restaurant scolaire, rue des Alleux. Pour mémoire : cet aménagement est le fruit de la collaboration entre la commune et Saint-Lô Agglo. La salle comportera une partie consacrée aux sports au sol tels que le yoga, la danse ou la gymnastique et une partie composée de tatamis fixés pour la pratique des arts martiaux. Les travaux devraient se terminer courant avril 2017.

Sur le même principe dans la salle de sports Marcel Guillard, la réalisation de deux vestiaires supplémentaires et de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite s'est achevée.

Côté voirie : la route de Carantilly va bientôt changer de visage ...en effet la pose de deux ralentisseurs et l'aménagement d'un trottoir permettront aux piétons de se rendre du bourg jusqu'au centre commercial en toute sécurité. La vitesse excessive des véhicules est tous les jours constatée sur cette portion de route et il était urgent d'intervenir. Le projet a été réalisé avec l'appui de Saint-Lô Agglo, qui a engagé des travaux de renouvellement d'une canalisation d'adduction d'eau potable avant réfection d'un tapis par le Département de la Manche

Concernant la commune déléguée de Lozon, l'achat de nouvelles illuminations est réalisé. Des réflexions relatives au fleurissement de la commune et au règlement du cimetière sont en cours.

Au niveau de la commune nouvelle, le conseil municipal a voté l'harmonisation fiscale et le lissage des taux pour les deux communes historiques. C'est un nouveau pas vers l'unification du territoire et je m'en réjouis.

Marigny-le-Lozon est une belle aventure : humaine et économique qui s'enrichit chaque jour par le partage d'expérience et de compétence de chaque entité.

Je remercie vivement l'ensemble de l'équipe municipale qui m'accompagne dans la construction des différents projets.

Enfin, je tiens à saluer l'arrivée des nouveaux artisans et commerçants sur la commune : le menuisier plaquiste « Gildas Lecoutey », la mercerie « l'Atelier » et le Peintre « Gardie Dominique ».

Fabrice Lemazurier.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 4
Zoom sur le personnel	5
Vie pratique	6
Passé récent	7
Vie associative	8 à 10
Vie locale	11

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic.

Séance du 5 juillet

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, HEUGUET Cédric, BISSON Caroline, HEUVET David, MARTIN Fabienne.

TRANSFERT DE BIENS DES COMMUNES HISTORIQUES VERS LA COMMUNE NOUVELLE

Suite à la création de la nouvelle commune de MARIGNY-LE-LOZON, il y a lieu de procéder au transfert des biens immobiliers qui appartenaient aux communes de MARIGNY et LOZON.

Dans un premier temps il est procédé au transfert :

- de l'ancien presbytère de la commune de LOZON, cadastré section D numéros 529 et 284
- des parcelles dépendant du lotissement les Ormes 6 à MARIGNY, cadastrées section AD n° 409 et 407 (lot n° 6 vendu à M. et Mme GARNIER), et section AD n° 398 et 402 (lot 1 restant à vendre).
- de la parcelle section AD n° 395 sur MARIGNY (nouveau lotissement « les ormes 19 »).

Les autres immeubles feront l'objet d'un transfert ultérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert des biens des communes historiques vers la commune nouvelle et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette procédure.

AMENAGEMENT D'UNE SALLE MULTISPORTS SOUS LE RESTAURANT SCOLAIRE

Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire

Monsieur le Maire présente le dossier de permis de construire portant sur l'aménagement de la salle multisports sous le restaurant scolaire.

La commune étant maître d'ouvrage délégué, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'autorisation prévues par le code de l'urbanisme auprès des services compétents et à constituer les dossiers nécessaires à ces procédures.

Le conseil municipal approuve le dossier de demande de permis de construire et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire relative à l'opération suivante : *aménagement de la salle multisports sous le restaurant scolaire* et à signer toutes pièces nécessaires en rapport avec cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Feu d'artifice de la St Pierre :

Un exploitant agricole a subi des pertes de bovins lors du tir du feu d'artifice de la St-Pierre. Il demande s'il est possible d'envisager un autre site pour l'an prochain.

La Mairie et le comité des fêtes vont réfléchir à un autre site.

Méchoui républicain de Lozon :

Le 14 juillet le comité des fêtes de Lozon organise un méchoui républicain.

Journée des associations :

La journée des associations aura lieu le 3 septembre à 14h au pôle enfance.

Accident de circulation à l'hôtel Renouf :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il rencontrera les riverains de l'hôtel Renouf et les représentants du conseil départemental afin de trouver une réponse au problème de sécurité routière récurrent à cet endroit.

Séance du 20 septembre

Absents excusés : TURGIS Pierre, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, HEUVET David, LE BIHAN Stéphane.

SECURISATION DE LA ROUTE DE CARANTILLY : signature du marché.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la sécurisation de la route de Carantilly.

Trois entreprises ont été consultées :

NOM	VILLE	MARCHE € HT	OPTION € HT
TP GENET	MARIGNY	57 829.95	15 316.50
EUROVIA	PERIERS	54 922.73	12 211.59
HARDY	PARIGNY	57 184.10	11 645.02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant de 54 922.73 € HT avec l'entreprise EUROVIA de Périers.

CONSEIL MUNICIPAL

SALLE MULTISPORTS : signature des marchés.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement d'une salle multisports sous le restaurant scolaire.

La consultation pour les huit lots a été lancée en procédure adaptée. L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 12 juillet 2016. La date limite de dépôt des offres était fixée au 2 septembre 2016 à 12 heures.

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Sarl d'architecture Florence LEROUXEL, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2016 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	LIBELLE LOT	NOM	VILLE	MARCHE € HT
1	Gros œuvre VRD	DUVAL	COUTANCES	47 506.69
2	Menuiseries alu serrure- rie	LECAR- DONNEL	CARANTILLY	28 000.00
3	Menuiseries intérieures plâtrerie sèche isola- tion	ORQUIN	SAINT-LO	36 770.30 Option : 3 432 .90
4	Plafonds suspendus	LAFOSSE	CONDE SUR VIRE	13 990.28
5	Carrelage faïence	LEBLOIS	PONTOR- SON	17 939.00
6	Peinture sols souples	BOURGET MARQUE	NICORPS	14 569.91
7	Electricité courants faibles	LECHE- VALLIER MONTEIL	SAINT-LO	16 986.33
8	Plomberie chauffage ventilation	GUERIN	SAINT-LO	57 228.08
SOUS-TOTAL				232 990.59 Option : 3 432.90
TOTAL MARCHE HT				236 423.49 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Marigny-le-Lozon et de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO pour la réalisation de la salle multisport à MARIGNY-LE-LOZON par délibération en date du 19 janvier 2016.

Le coût de l'opération est le suivant :

	MONTANT € H.T
TRAVAUX	250 000.00
MAITRISE D'OEUVRE	24 000.00
CONTROLE TECHNIQUE	4 080.00
MISSION SPS	1 830.00
CONSULTATION	1 000.00
TOTAL	280 910 .00

Le plan de financement est le suivant :

	MONTANT €	
Soutien à l'investissement local	126 409.50	45.00 %
LEADER	45 170.32	16.08 %
Contrat de territoire	53 148.17	18.92 %
Autofinancement	56 182.01	20.00 %

Le début des travaux est prévu dernier trimestre 2016.

Le conseil municipal approuve le projet présenté, ainsi que le plan de financement et afin de pouvoir concrétiser ce projet, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention LEADER auprès du Syndicat de la Vire et du Saint-Lois.

Nouveaux vestiaires dans le gymnase.



CONSEIL MUNICIPAL

LOTISSEMENT RUE DU MESNIL-AMEY (7 LOTS) : intégration de la voirie dans le domaine public

Considérant que Monsieur Guy Lemazurier, propriétaire du lotissement rue du Mesnil-Amey (7 lots) souhaite rétrocéder à la commune la voirie et les espaces verts communs,

Suite à la visite de la commission travaux vérifiant la qualité et la conformité de l'ouvrage, considérant que la voirie est de fait ouverte au public,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'intégration dans la voirie communale de la parcelle.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : DEGREVEMENT DE LA TAXE AFFERENTE AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

Les communes historiques de Marigny et de Lozon avaient adopté ce dégrèvement par délibérations respectives des 11 mai 1994 et 25 janvier 1995.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : EXONÉRATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ETABLISSEMENTS QU'ELLES ONT CREES OU REPRIS A UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

La commune historique de Marigny avait adopté ces exonérations par délibération du 12 juin 1991,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :

- ◆ les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de 2 ans
- ◆ les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du code général des impôts pour une durée de 2 ans
- ◆ les entreprises exonérées en application de l'article 44 quinquies du code général des impôts pour une durée de 2 ans et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

INTEGRATION FISCALE DES TAUX

L'assemblée délibérante peut décider l'intégration fiscale immédiate ou progressive des taux des taxes habitation, foncier et foncier non bâti.

La durée légale d'une intégration fiscale est de 12 années maximum.

TAXE D'AMENAGEMENT AU 1ER JANVIER 2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans les communes historiques des délibérations fixant la taxe d'aménagement ont été prises :

Commune de Lozon : 2% Commune de Marigny : 1.5 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à compter du 1er janvier 2017 le taux de la taxe d'aménagement à 1.5 % sur l'ensemble du territoire de la commune de Marigny-le-Lozon et décide d'exonérer en totalité la part communale de la taxe d'aménagement calculée sur la surface fiscale des abris de jardin dont la surface est inférieure à 20 m².

Voirie rue des Ormes.



Les travaux sont terminés.



ZOOM SUR LE PERSONNEL DES ECOLES



Martine DESCATOIRE
ATSEM à l'école Julien Bodin
Classe des TPS/PS/MS.



Akissi SIMON
Responsable de l'accueil et
du suivi administratif à la
garderie périscolaire.



Nathalie POU VICH
Surveillante de cour et char-
gée du transport scolaire à
l'école Julien Bodin.



Véronique ANSOT
ATSEM à l'école Notre
Dame et surveillante de
cour à l'école Julien Bodin.



Karine ROGERIE
Assistante d'accueil petite
enfance à la garderie et
surveillante de cour à l'école
Julien Bodin.



Hélène LEROUX
ATSEM à l'école Julien Bodin.
Classe des PS/MS.



Sylvie GOUESLARD
ATSEM à l'école Julien Bodin
Classe des MS/GS.



Micheline ENGUEHARD
Assistante d'accueil petite
enfance à la garderie .



Dominique JAMME-DROUIN
ATSEM à l'école Julien Bodin,
classe de MS/GS et assistante
d'accueil petite enfance à la
garderie .

VIE PRATIQUE

Aide Chauffage

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide

avant le 15 novembre 2016

Les justificatifs de vos ressources à fournir sont :

- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Allocations diverses etc...
- Avis de non imposition 2015

Inscription sur les listes électorales

Afin de voter aux élections de 2017, vous devez vous inscrire **avant le 31 décembre 2016** en mairie avec les justificatifs suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile



Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

Elections Législatives : 11 et 18 juin 2017



REPAM « LES LUCIOLES »

Service «Petite Enfance» : REPAM

Saint-Lô Agglo a adopté un nouveau schéma de fonctionnement concernant le RAM (Relais Assistants Maternels) dans le but d'offrir l'accès au service sur tout le territoire de l'agglo.

Une nouvelle appellation du service a également été définie : **REPAM** (Relais Enfant Parent Assistant Maternel) afin de valoriser la place des parents dans le dispositif.

Concernant le REPAM de Marigny-Le-Lozon, une commission intitulée "Des Biberons et des livres" vient d'être créée. ouvertes aux assistantes maternelles, aux parents, aux professionnels de la petite enfance, à toutes personnes s'intéressant aux livres destinés aux bébés, Clothilde bénévole de la bibliothèque de Marigny Le-Lozon et Christelle responsable du REPAM Les Lucioles- antenne de Marigny- Le-Lozon vous invitent à les rejoindre pour sélectionner et proposer des livres "coups de cœur".

Ces livres coup de cœur seront publiés dans le Marignytiatives et disponibles à la bibliothèque de Marigny. A noter : le prêt des livres jusqu'à 5 livres est gratuit pour les enfants de moins de 18 ans et y compris pour les assistantes maternelles qui empruntent des livres pour les enfants qu'elles accueillent.

Cette 1ère rencontre aura lieu le Mardi 18 Octobre 2016 à 20H00 à la bibliothèque de Marigny- Le- Lozon.



Christelle GOSSET,
animatrice du REPAM

Pôle Enfance
9 bis rue des Sports Marigny
50570 MARIGNY-LE-LOZON

Tél : 02.33.05.23.84

repamleslucioles@saint-lo-agglo.fr

PASSE RECENT

Duo normand

« La fête avait tout pour être belle...

Un plateau élite de belle qualité, des chronos qui ont chauffé, une météo plutôt clémente et une organisation bien rôdée : le 35ème anniversaire du Duo Normand avait tout pour être une belle fête. Mais le sort en a décidé autrement, quand une voiture suiveuse de Guernesey a percuté un cycliste d'Old Portlians, Ian Bashford, qui n'a pu être réanimé. La fête s'est arrêtée à 12h15 mais la course a continué, en accord avec les amis de Ian.



Longtemps dominé par le temps canon de Geoffroy Lelièvre et Sébastien Courteille qui ont parcouru les 54km300 en 1h07' et 34sec dans leurs vélos couchés carrénés, c'est finalement les détenteurs du record Sven Tuft et Luke Durbridge qui ont remporté l'épreuve, effleurant leur propre record à 2 secondes près... ». (source : www.duonormand.com)



Echange avec les Allemands



L'échange entre les élèves du collège Jean Monnet et les jeunes Allemands s'est terminé mercredi 28 septembre par un échange convivial avec les élus locaux. Les participants du jumelage mis en place par Daniel Robiolle voici près de 20 ans ont été reçu à la salle des fêtes par Fabrice Lemazurier et Adèle Hommet-Lelièvre qui leur ont remis un petit sac de souvenirs offerts par la mairie et le Conseil départemental. La manifestation s'est terminée par une très jolie prestation musicale des deux groupes, chantant en langue des signes. Histoire de rappeler qu'on peut toujours se comprendre par geste, quand les mots sont un peu difficiles à trouver !

VIE ASSOCIATIVE

Séjour à Cadenet

Une délégation composée de 4 personnes de Marigny-le-Lozon s'est rendue à Cadenet du 16 au 19 septembre afin d'assister à la fête des associations et rencontrer Guillaume Beckert, (historien local et membre de la C.L.E.F.). Ce fut l'occasion pour nous de nous faire connaître et envisager des échanges avec la commune.

Le 1^{er} jour, vendredi soir, un accueil chaleureux de la municipalité cadenétienne nous a été réservé au cours duquel l'histoire de 1945 a été évoquée. Le Maire de Cadenet, Fernand PEREZ a décerné une médaille aux descendants des chauffeurs du camion qui a traversé de part en part la France aux lendemains de la guerre. Marigny a été mis à l'honneur également. Puis, nous avons assisté à la conférence de Guillaume Beckert sur le livre qu'il vient de sortir (Histoires Sud Luberonnaises) ; il y avait en parallèle une exposition sur son ouvrage qui traite en partie de l'aide faite à Marigny par Cadenet il y a plus de 70 ans.

Le 2^{ème} jour, samedi avait lieu la journée des associations. Nous avons installé un stand avec des brochures et documentations sur Marigny-le-Lozon. De nombreuses personnes sont venues nous voir et nous questionner. Nous-mêmes sommes allés à la rencontre d'autres associations. Nous avons également assisté à la représentation de la fanfare en habit. En soirée, avant la traditionnelle « soupe au pistou » servie sur la place de la mairie, Guillaume Beckert nous a fait une visite guidée de la ville.

Le 3^{ème} jour, dimanche était une « journée libre » que nous avons passée avec les descendants des 2 chauffeurs et nos logeurs qui tenaient absolument à partager à la fois leur repas, leur patrimoine, leurs histoires, leur vie, comme l'on fait avec les amis de toujours. En soirée, le comité des fêtes offrait un apéritif accompagné de produits locaux. La dernière matinée, après un tour au marché, a été consacrée à la visite des bâtiments communaux.



Les 4 jours passés à Cadenet ont été riches en rencontres. Particuliers, associations et entreprises voient la possibilité d'échanges.

Nous désirons bien entendu recevoir avec les mêmes égards, une délégation de Cadenétiens.

Nous envisageons de développer ces échanges.

Celles et ceux qui souhaitent participer à ce projet sont invités à se faire connaître auprès de la Commission « Tourisme et vie associative ».

Fabrice LEMAZURIER, Maire, invite les habitants de Marigny-Le-Lozon à une cérémonie

le samedi 19 novembre à 11h00 à la salle des fêtes place Westport

en présence de Roger POTIER et Guillaume BECKERT.

Programme : remise de médaille, projection de photos...

VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Salle des fêtes de Lozon  Salle des fêtes Marigny 

Octobre 2016 :

Mardi 18 octobre : Assemblée générale Fête du Bois

 : 06.37.03.18.98 à l'ancienne communauté de Communes

Vendredi 21 : Assemblée générale Marigny Je T'Aime

 : 06.37.03.18.98 

Samedi 22 : 14h Loto organisé par le Club de l'Amitié.

 : 06.15.60.92.26 ou 06.74.11.27.35 

Dimanche 23 : Loto organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame  : 06.19.76.56.22 

Jeudi 27 : Loto organisé par Marigny Je T'Aime.

 : 02.33.55.16.34 

Vendredi 28 : Assemblée générale du Comité des Fêtes de Marigny.  : 06.60.79.45.09 

Samedi 29 : Soirée dansante organisée par le comité des fêtes de Lozon :  : 02.14.16.50.53 

Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com> dans la rubrique infos utiles / Les associations.

Novembre 2016 :

Samedi 5 : 14h Concours de belote organisé par le Club de l'Amitié.  : 06.70.97.61.07 ou 06.42.84.30.10 

Jeudi 10 : Loto organisé par l'ESMLMV Foot

 02.33.55.85.11 

Vendredi 11 : Loto organisé par le Fil d'Argent.

 : 02.33.55.19.15 

Samedi 19 : soirée dansante organisée par l'association Cyclisme de Marigny.  : 02.33.55.13.58 

Samedi 19 : soirée dansante organisée par l'ESMLMV Foot

 : 02.33.55.85.11 

Décembre 2016 :

Dimanche 18 : Arbre de Noël organisé par le comité des fêtes de Lozon et l'Amitié Lozonnaise (à l'attention des Lozonnais) :  : 02.14.16.50.53 

Samedi 31 : Repas de la Saint Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes.  : 06.60.79.45.09 

Blog : <http://comitedesfetesdemarigny.blogspot.fr/>

Sainte-Barbe et Sainte-Cécile.

Madame, Monsieur,

Comme tous les ans les SAPEURS POMPIERS fêteront leur Sainte-Barbe et Sainte-Cécile, accompagnés de la Lyre Marignaise

Le Samedi 3 décembre 2016

Nous invitons la population à venir nombreuse nous rejoindre pour les cérémonies à partir de :

16h00 : Départ du centre de secours de Marigny en défilé.

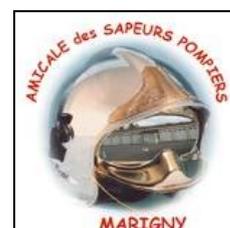
16h30 : Office religieux en l'église de Marigny.

17h45 : Remise de gerbe et de décoration au monument aux morts.

18h15 : Vin d'honneur servi au Centre de Secours.

La Présidente
Sapeur Stéphanie MOUCHEL

Le chef de centre
Lieutenant Chrétien Christophe



L'Agglomération Saint-Loise en fête pour accueillir le

30^{ème} TELETHON **Téléthon**

Le Samedi 3 décembre 2016

Avec une grande retraite aux flambeaux

LE DEFI : sur les 78 000 habitants que compte l'Agglo et la communauté de communes de Canisy, on estime la participation à plus de 7 800 personnes, munies de leur flambeau autour des remparts, soit 10 % de la population.

L'OBJECTIF : Offrir aux habitants de l'agglomération Saint-Loise une fête populaire, autour de Saint-Lô et de ses remparts. C'est également l'occasion unique de mettre en valeur les 69 communes et de fédérer tous les acteurs autour d'une même cause :

- clubs cyclistes, cyclotouristes, clubs de randonnées et de marches,
- Collectivités, écoles, associations, clubs sportifs, comité des fêtes,
- Saint-Lô commerces par l'ouverture des magasins et l'éclairage des devantures pendant le passage des flambeaux

DEROULEMENT DE LA JOURNEE : Les habitants des divers cantons se dirigent vers Saint-Lô pour une grande retraite aux flambeaux autour des remparts.

Les arrivées : bas de la route de Carentan, bas de la route de Bayeux, bas de la route de Torigny, bas de la route de Tessy, bas de la route de Villedieu, bas de la route de Coutances.

Puis tout le monde se dirige vers **LA PLAGE VERTE DE SAINT-LO**
où sera donné **le lancement de cette grande retraite aux flambeaux.**

En première position une fanfare suivie par les marcheurs, les cyclistes, les cyclotouristes tous munis de leur flambeau.

ARRIVEE : dans la cour du haras.

GRAND BAL POPULAIRE et autres animations. Restauration sur place.



Manifestations à Marigny-Le-Lozon et ses alentours :

Le programme est en cours d'élaboration.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter l'A.C.L.A.M au 02.33.55.78.99

Zoom sur un de nos commerçants

L'Atelier.

Il y a quelques semaines, au 4 rue Auguste Eudeline, ouvrait une nouvelle boutique : l'Atelier.

Myriam Beauvrie, la propriétaire, était commerçante à Granville. Pour raison familiale, elle a choisi de s'établir à Marigny.

Dans un décor moderne, coloré, harmonieux et raffiné, l'Atelier propose des articles de mercerie, art de la table, bijoux fantaisie, cadeaux enfants, laines à tricoter Bergère de France...

Et pour encourager et aider les jeunes talents, Myriam propose des cours de tricot, art où elle a de bonnes connaissances transmises par sa maman dont les jolis ouvrages ornent la vitrine. A découvrir sans hésitation !

Contact : 02.33.77.94.06



LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15.
adele.hommet-lelievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye 02.33.72.50.20

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE 02.33.55.15.10

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h.

LA POSTE 02.33.77.55.00

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le samedi de 9h à 12h30.

BIBLIOTHEQUE 02.33.56.81.29

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h,
vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

MAISON DE RETRAITE 02.33.77.14.77

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES 02.33.05.23.84

Mardi et mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h45 à 18h30

MAISON DES JEUNES 06.37.03.18.98

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

C.L.I.C 02.33.06.04.71

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h jeudi 14h-18h
samedi 9h-12h 14h-18h.

ASSISTANTE SOCIALE 02.33.77.28.93

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv)
à l'ancienne Communauté de Communes.

A.D.M.R 06.65.11.04.10

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

SAUR 02.50.72.40.00

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-marigny.com

Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30
Tél : 02.33.56.23.34

e-mail : mairie.lozon@wanadoo.fr